

Bureau exécutif

Esch/Alzette, le 9 janvier 2014

Chères, chers collègues,

En novembre 2013 ont eu lieu des élections sociales au Luxembourg. Les résultats ont été validés en décembre. Ces élections se sont déroulées à deux niveaux, à savoir les entreprises (élections des délégués du personnel dans toutes les entreprises et institutions occupant au moins 15 salariés avec un contrat de droit privé) et la Chambre des salariés (La Chambre des salariés est une institution publique représentative des salariés actifs et pensionnés du Luxembourg, qui intervient dans le travail législatif et réglementaire, dans la formation professionnelle et continue, qui choisit les représentants des salariés dans les institutions de la sécurité sociale – caisse d'assurance-maladie – caisse d'assurance pension etc.). Ces élections déterminent également la représentativité nationale et sectorielle des différents syndicats et confédérations syndicales.

Elles concernent les salariés du secteur privé et du secteur public, du secteur marchand et non-marchand de l'économie. Elles ne concernent pas les fonctionnaires ayant un statut de droit public (environ 10-15% de l'emploi intérieur) qui voteront en 2015 pour la Chambre des fonctionnaires et employés publics, dominée par la Confédération générale de la fonction publique affiliée au niveau européen à la CESI.

Les résultats des élections sociales sont clairs et sans équivoques. Dans les entreprises, les délégués élus appartenant à un syndicat sont pour les 2/3 syndiqués à l'OGBL.

Dans la Chambre des salariés, l'OGBL, ses quinze syndicats professionnels et la Fédération nationale des cheminots obtiennent 40 sièges sur 60 (+ 2 sièges) et la confédération chrétienne (LCGB et cheminots chrétiens) 16 sièges (- 1 siège). Ces deux confédérations sont reconnues représentatives au plan national. L'OGBL a augmenté son score de presque 5% à plus de 60%, le LCGB a perdu presque 4% et régressé à 29%, le syndicat neutre NGL a une fois de plus perdu des voix et avec moins de 5% des voix n'a obtenu aucun siège.

Dans le secteur financier, un syndicat catégoriel l'ALEBA a perdu un siège au profit du syndicat banques et assurances de l'OGBL, mais avec 4 sièges et 50% des voix contre 3 sièges pour l'OGBL (un gain de 18% de voix et d'un siège) et 1 siège pour le LCGB (statu quo), l'ALEBA préserve sa représentativité sectorielle. Le verdict des salariés est clair et conforte l'OGBL comme première confédération syndicale dans sa politique et dans son rôle comme leader du mouvement syndical luxembourgeois.

Salutations syndicales et bonne année

André Roeltgen
Secrétaire généralJean-Claude Reding
Président

Nous profitons de cette lettre pour vous informer que le 7^e/XXXII^e congrès ordinaire de l'OGBL se tiendra les 5 et 6 décembre 2014 au Centre de conférence à Luxembourg/Kirchberg.